



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Courrier

Question écrite n° 39464

### Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace chargé de la poste, des télécommunications et de l'espace, sur les difficultés rencontrées, par les services des PTT du Nord, pour l'organisation d'un concours de facteurs titulaires. Il semble en effet que pour des raisons de coût financier, ce concours ne puisse être organisé alors qu'il est pourtant fait état de 50 à 60 vacances d'emplois dans le Nord pour les postes de facteurs. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer de la réalité de la situation concernant ce problème et de ce qu'il compte mettre en œuvre en vue d'améliorer le système de recrutement pour les PTT de ce département.

### Texte de la réponse

Il est exact qu'une cinquantaine d'emplois de facteur étaient vacants à la fin de l'année 1995 dans le département du Nord, principalement dans les établissements de la communauté urbaine de Lille. Cependant, La Poste a pris des dispositions pour combler ces emplois en privilégiant les mouvements internes et les recrutements sociaux, avant de faire appel à des recrutements externes. Ainsi, un certain nombre d'agents de la région d'Ile-de-France qui le souhaitent ont pu être mutés dans le département du Nord. La Poste a également poursuivi sa politique en faveur des jeunes en recrutant des apprentis et en mettant en œuvre une procédure de réinsertion de personnels en difficulté. Ces différentes mesures, auxquelles il faut ajouter des affectations d'agents qui exercent actuellement leurs fonctions dans certains services en cours de restructuration, doivent permettre de combler, dans les meilleurs délais, l'ensemble des postes du département.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vanneste Christian](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39464

**Rubrique :** Poste

**Ministère interrogé :** télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** télécommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1996, page 2829

**Réponse publiée le :** 8 juillet 1996, page 3697